



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	Prend acte
Contre	
Abstention	

REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

Absents excusés :

Sana CHENET-CHELDA – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF

Pouvoirs :

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU
Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES
Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Amandine LOUIS

Secrétaire de séance : Martine AIMÉ

47/23 - ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le maire indique qu'en application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et du code de Procédure Pénale, il revient au Conseil municipal la charge de tirer au sort les personnes susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises du département du Loiret pour l'année 2024.

Pour 2024, le Conseil municipal de Semoy doit tirer au sort 9 membres selon l'arrêté de la Préfète du Loiret en date du 24 avril 2023. Le tirage est effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Après déroulement de la procédure de tirage au sort,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978,

Vu le code de la Procédure pénale, notamment l'article 261,

Vu l'arrêté de la Préfète du Loiret en date du 24 avril 2023 déterminant le nombre de jurés du département pour l'année 2024.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par la loi et les instructions des services de l'Etat.

Ont été tirés au sort :

1. N° : 920
2. N° : 645
3. N° : 286
4. N° : 696
5. N° : 1295
6. N° : 2021
7. N° : 736
8. N° : 408
9. N° : 1045

Fait à Semoy, le 23 mai 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE
Maire



La secrétaire de séance,

Martine AIMÉ
Conseillère municipale

Envoi et réception en préfecture le : **26 MAI 2023**

Publication numérique le : **26 MAI 2023**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification